

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 9 avril 2024

N° VA_DEL2024_33

Objet : Travaux de rénovation d'éclairage public - remplacement de points lumineux énergivores - financement

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Alexis VLANIDAS, ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Le marché public global de performance concernant la réalisation de travaux, la gestion, l'exploitation, la fourniture et la maintenance des installations d'éclairage public, sportives et d'illuminations de fêtes inclut, dans son chapitre « G4 », des travaux d'investissement relatifs à la mise en conformité, la remise en état, la modernisation, le remplacement des installations à hauteur de 600 000 € TTC par an pendant la durée du marché de 7 ans (montant de base du marché). Par ailleurs, la Ville accompagne les travaux de voirie engagés par la Métropole européenne de Lille par la rénovation de l'éclairage public quand cela est nécessaire.

Au-delà de ces travaux de rénovation d'éclairage public et dans le cadre de sa politique volontariste de maîtrise de l'énergie, il a été décidé de compléter ces investissements en prévoyant un programme complémentaire de rénovation de points lumineux énergivores sur la Ville.

L'estimation de ces travaux supplémentaires s'élèverait à 600 000 € TTC qui seraient ventilés sur 2 années :

Années	2024	2025
Montant	380 000 €TTC	220 000 €TTC

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement, urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 19 mars 2024, Il est proposé aux membres du conseil :

- de prendre acte de ce qui précède ;
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2024 et 2025.

Imputation comptable : 2315 514 2600 RENOVA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 12 avril 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240409-202460-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 11 avril 2024